

REUNION DU 14 MAI 2024
PV N. 31

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS :

MME CYNTHIA SCHRECK

MM. PATRICE LAMOTHE - DUFOSET ALEXANDRE - VILLENEUVE MICHEL - FRACHET OLIVIER

EXCUSES : MM BALESTRAT CHRISTIAN - COUTURAUD CORENTIN

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

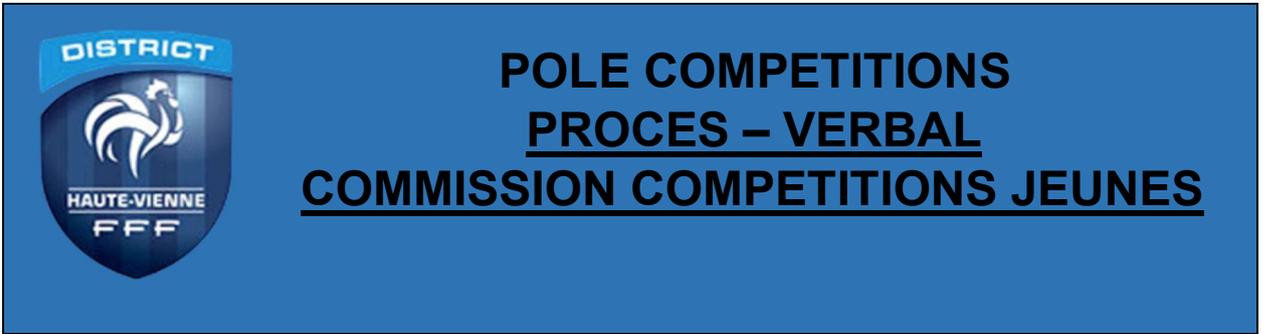
Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontre ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.



Saison 2023/2024

CALENDRIER

| | | | |
|-------------|-----------|-------------|---------------|
| 18/05 | 20/05 | 25/05 | 01/06 |
| CHAMPIONNAT | RATRAPAGE | CHAMPIONNAT | FINALE JEUNES |

U17 :

U17 D2 :

Match N. 54748.1 Entre Ent FPCN et Ent Panazol Vigenal 2 du 11/05/2024:

Vu le mail du club Ent Panazol Vigenal déclarant forfait pour manque effectif,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Ent FPCN 3 buts 3 POINTS Ent Panazol Vigenal 0 but -1 POINT

Le Club Ent Panazol Vigenal sera débité de la somme de **50 €** pour forfait dans les 3 dernières journées

Match N°54750.1 Entre Saint Leonard de Noblat US et LAF du 11/05/2024:

Vu le mail du club de Saint Leonard de Noblat US déclarant forfait pour manque effectif

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

LAF : 3 buts 3 POINTS ST Leonard de Noblat US : 0 but -1 POINT

Le Club ST Leonard de Noblat US sera débité de la somme de **50 €** pour forfait dans les 3 dernières journées

COUPE U17

FINALE:

- Limoges JS Lafarge - Limoges Football le 01/06/2024 à 16H30 à Aix sur Vienne

COUPE U17 CONSOLANTE

FINALE:

- ENT Isle/Condat - Pays Arédien FC le 01/06/2024 à 16H30 à Aix sur Vienne



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U15 :

U15 D2 :

Match N°54706.1 Entre Folles AS et GJ EFPN du 11/05/2024:

Vu le mail du club GJ EFPN déclarant forfait pour manque effectif

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Folles As : **3 buts 3 POINTS** GJ EFPN : **0 but -1 POINT**

Le Club GJ EFPN sera débité de la somme de **50 €** pour forfait dans les 3 dernières journées

U15 D3:

Match N°54817.1 Cognacois FCL et Pays Arédien FC du 11/05/2024:

Vu le mail du club Cognacois FCL déclarant forfait pour manque effectif

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Pays Arédien 2 : **3 buts 3 POINTS** Cognacois FCL : **0 but -1 POINT**

Le Club Cognacois FCL sera débité de la somme de **50 €** pour forfait dans les 3 dernières journées

COUPE U15

FINALE:

- Verneuil sur Vienne SC - Limoges Football le 01/06/2024 à 14H30 à Aix sur Vienne

COUPE U15 CONSOLANTE

FINALE:

- Rochechouart OC - Pays Arédien FC le 01/06/2024 a 14H30 à Aix sur Vienne

Prochaine réunion le mardi 21 Mai 2024 à 18 H 30

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M DUFOSET ALEXANDRE

Procès-verbal validé par Frédéric TALABOT, Secrétaire Général